

L'Actu' bastidonne

N°04
Novembre 2022



GARDEZ LE LIEN AVEC L'INFORMATION COMMUNALE

ÉDUCATION

VIE MUNICIPALE

CULTURE & ANIMATIONS

TRAVAUX

SOCIAL

Bulletin municipal trimestriel d'information à votre disposition



Joël BONNAFFOUX
Maire de la Bâtie-Neuve

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Je suis heureux de vous retrouver pour cette édition de l'Actu-Bastidonne qui, je l'espère, va vous apporter satisfaction. Ces quelques articles vont vous présenter les actions communales, mais aussi le personnel à votre service au quotidien, les projets en cours ou à venir. Nous travaillons, l'équipe municipale et moi-même, à ce que les projets initiés aboutissent. La salle multi-activités sera livrée courant avril 2023. Vous avez participé aux concertations sur l'aménagement du village et les études rendues donnent les axes d'amélioration issus de ces concertations. La place de la Gare a trouvé son usage et des équipements nouveaux vont conforter cet espace.

Un appel à projet a été lancé pour l'aménagement du centre bourg, ce qui va permettre une approche qualitative de cet espace, en accord avec la création de la maison de santé qui débute en mars prochain.

Le nouveau site internet mis en ligne en novembre devrait vous permettre d'accéder aux informations de manière plus fluide et efficace. Les services municipaux sont toujours à vos côtés pour accompagner votre quotidien, état civil, carte d'identité, passeport, urbanisme, eau, enfance, social, services techniques et culturels autant d'atouts pour notre commune.

Le contexte énergétique actuel va contraindre budgétairement la commune. Nous sommes engagés dans des programmes d'économie d'énergie depuis plusieurs années, qui, cependant, ne compensent pas la hausse majeure des prix. 2023 sera donc l'année des choix, du report de certaines opérations et d'aménagement plus éco-responsables. Notre équipe y travaille.

Toujours aux côtés des associations de la commune, ouvert sur le Département et la Région, La Bâtie-Neuve doit vous apporter un bien-être maximum. C'est le vœu que je formule pour cette nouvelle année et que j'espère partager de vive voix lors de la cérémonie du 7 janvier prochain.

Bonnes et heureuses fêtes !



Enfance Éducation
Page 3



Vie municipale
Page 6



Culture & Animation
Page 11



Travaux
Page 13



Social
Page 17



Représentation
Page 19

Enfance & Éducation

NOUVEAU FOURNISSEUR DE REPAS DE CANTINE

Il s'agit de la cuisine centrale de l'ESAT de ROSANS. Construite en 2011, elle est un des 7 ateliers de l'ESAT de l'ADSEA 05.

L'ESAT est un établissement médico-social non lucratif qui a pour objet de permettre à des personnes en situation de handicap d'occuper un emploi adapté à leurs difficultés et d'être accompagnées dans leur parcours professionnel avec comme objectif de concourir à leur épanouissement personnel et à leur insertion dans la société.

La cuisine centrale est un outil moderne de production de repas d'une surface de 550 m² équipée des dernières technologies en matière d'élaboration de repas et de maîtrise de l'hygiène (HAC-CP). Elle a été conçue en prenant en compte la nécessité d'économie des énergies nécessaires à son fonctionnement.

Cette cuisine produit entre 700 et 1150 repas par jour (5j/7j). Pour cela, elle a obtenu un agrément par la DDSPP et est certifiée ISO 22000, reconnaissant la qualité de l'organisation et des pratiques professionnelles mises en œuvre.

La cuisine centrale livre les établissements de l'ADSEA 05, ainsi que des écoles, des crèches et des communes dans le cadre du portage de repas pour des personnes âgées.

"La qualité gustative d'un repas commence avec le choix des fournisseurs qui bénéficient tous des agréments nécessaires pour les cuisines collectives. Soucieux de qualité mais aussi de l'impact environnemental et en conformité avec les principes de la loi EGA-LIM, nous privilégions les producteurs locaux tant pour la viande que les légumes et fruits frais (la ferme du Grand Bois, Giraud, le panier à salade à Serres, Echanges Paysans etc...) mais aussi des produits bio issus de notre production maraîchère de Rosans."



CRECHE

Le mardi 22 novembre 2022, une belle soirée a eu lieu à la crèche associative Les P'tites Papouilles. L'équipe avait concocté un grand jeu pour faire découvrir le projet pédagogique de la structure.

C'est ainsi que des explorateurs (parents, élus municipaux, assistantes maternelles) étaient invités à découvrir la planète des P'tites Papouilles. Des défis et des jeux pour montrer toute la réflexion qui sert de fil conducteur à nos pratiques et postures professionnelles.

L'accent a été mis sur l'écologie, dans son sens le plus large, qui englobe santé, environnement, prendre soin de soi et des autres et le vivre ensemble. C'est une préoccupation centrale de la crèche, qui a été labellisée Ecolocrèche en janvier 2022.

De beaux échanges, un bon moment pour tous !



BAFA BPJEPS

Dès 16 ans vous pouvez obtenir le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) d'accueil collectif de mineurs.

Qu'est-ce que le BAFA ?

Ce brevet permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (colonies/centres de vacances et/ou centres de loisirs). Pour obtenir le BAFA, vous devez suivre deux sessions de formations théoriques et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- Une session de formation générale de 8 jours pour acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation
- Un stage pratique, de 14 jours minimum pour la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation
- Une session d'approfondissement de 6 jours min. ou de qualification de 8 jours min. pour approfondir, compléter, et analyser vos acquis et besoins
- Une fois ces étapes faites, puis validées, votre dossier passe devant un jury. C'est lui qui peut valider l'obtention du diplôme.

Il existe différents organismes habilités pour réaliser le BAFA. Certains organismes attribuent sous condition ou non des aides financières (CAF, MSA, conseil régional, comité d'entreprise, Pôle emploi ...). La durée totale de la formation ne peut pas excéder 30 mois.

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) existe avec plusieurs options :

- Animation sociale pour tous types de public (EPHAD, MECS, CCAS, Centre Sociaux, associations de quartier)
- Animation Culturelle (musée, théâtre, MJC)
- Animation loisirs tous publics (ACM, Colo ...)
- Spécialité « Animateur » mention « Loisirs Tous Publics ». Permettant d'animer et/ou de créer des projets responsables auprès de publics divers et variés. Ce public est autant diversifié par l'âge (enfants, adultes, ...) que par le cadre (centres, activités,) sans oublier d'autres critères sociaux divers.

Déroulement :

Il y a certains prérequis. Ils se déroulent en alternance et sont étendus sur une période de 10 à 12 mois. Le volume horaire de cette formation varie entre le centre de formation (environ 620 heures) et la situation professionnelle (environ 1150 heures).

La formation jongle entre la vie de groupe au centre de formation et entre l'accompagnement individualisé durant la période de 620 heures.

Pré requis :

- Avoir 18 ans
- Être titulaire du PSC1 (ou AFPS, ou SST en cours de validité, ou PSE 1 en cours de validité, ou PSE 2 en cours de validité, ou AFGSU 1 ou 2 en cours de validité)

Être titulaire :

- du BAPAAT, ou CQP Animateur Périscolaire, ou BAFA, ou BAFD
- Ou du BAC Pro « Service de proximité et vie locale »
- Ou du BAC Pro Agricole (toutes options)
- Ou du Brevet Professionnel (ministère de l'Agriculture) toutes options
- Ou du Brevet Professionnel (Ministère en charge de la jeunesse et des sports) toutes spécialités
- Ou justifier d'une expérience d'animateur (professionnelle ou non professionnelle) auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures (attestation de la ou des structure(s))

Les différents BPJEPS peuvent être financés (région, pôle emploi, contrat d'apprentissage, congé individuel de formation)

BILAN D'UN ÉTÉ AU CLSH

Le centre de loisirs a accueilli une trentaine d'enfants sur 27 jours d'ouverture.

Avec des semaines à thème : indiens, les îles, cabaret en folie, aventure, Chine

Des sorties : Corbi-parc à Corbières, fête des 3 lacs à Rochebrune, plan d'eau de Saint Bonnet.

Des activités extérieures : accrobranche Saint Bonnet, escalade La Roche des Arnaud, piscine d'Embrun, vélo à La Bâtie Neuve.

Des activités au centre : cuisine, boom, jeux d'eau, fabrications de tipis et leurs décorations, fabrications d'attrape-rêve,

colliers, jeux sportifs, land-art...

Fin juillet, le spectacle « grand cabaret du monde » et fin août expo photos de tout l'été en terminant avec un apéritif avec les familles.

Le 26 juillet, une journée de l'enfant très animée a accueilli 529 enfants de 16 accueils de loisirs du département. Un fort moment de partage, autour des jeux gonflables, d'initiation aux danses, de rencontres sportives...

L'"Ado" a ouvert 4 journées cet été.

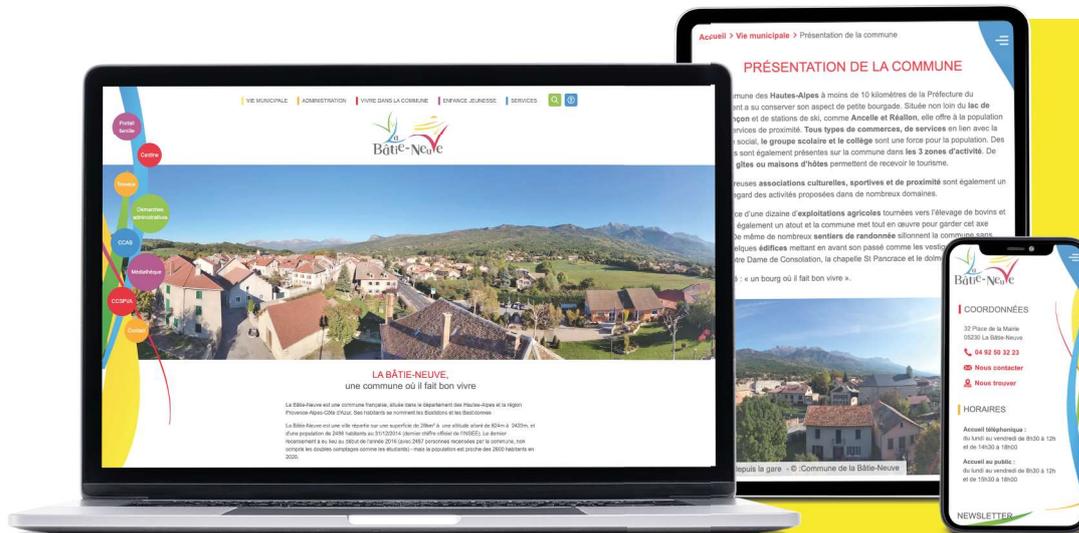
Le spectacle de Noël et son goûter auront lieu de mercredi 14 décembre à la salle des fêtes, offert par la commune. L'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 19 au vendredi 23 décembre 2022.

À partir de janvier des sorties raquettes et ski de fond sont prévues les mercredis et vacances scolaires.



De nombreux changements sont intervenus dès septembre avec l'arrivée de Justine VIRIOT (Directrice Adjointe) et Julie ROUX (Animatrice) pour accompagner Magali RICARD dans l'évolution du centre vers plus d'animations et de découvertes tout en restant sur place et en privilégiant des sorties plus qualitatives.

VIE MUNICIPALE



Obligation de débroussaillage

Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger les personnes, les biens et la forêt, limiter la propagation des incendies de forêts, éviter et ralentir les incendies, et faciliter leur extinction

Les obligations de débroussaillage s'imposent toute l'année aux propriétaires de constructions (maisons, appartements, barbecues...) situées en zones boisées ou à moins de 200m de cette zone.

Les propriétaires doivent réaliser à leur charge le débroussaillage dans un rayon de 50 m, sans tenir compte des limites de propriété.

Pour les chemins privés, le débroussaillage se fera sur une largeur de 2m de part et d'autre du chemin et d'une hauteur de 4m pour faciliter la circulation des engins de secours.

En zone urbaine, le débroussaillage doit s'effectuer sur la totalité de la parcelle même si celle-ci n'est pas bâtie.

Des contrôles des agents forestiers et de la gendarmerie peuvent amener à des sanctions de 135 à 1500€ ainsi qu'une mise en demeure de réaliser les travaux.

labatieneuve.fr

Un nouveau site internet !

Plus intuitif, d'une utilisation plus aisée, le nouveau site internet est l'interface entre les usagers et la commune. Vous y retrouverez les principales informations communales, les travaux, les brèves, les actualités. Les services enfance, urbanisme, les arrêtés divers notamment de voiries, les menus de la cantine et même une photo chaque jour de ce qui est servi à vos enfants.

Un lien avec les entreprises communales, les associations mais aussi les partenaires institutionnels vous permet de répondre à vos démarches administratives.

La mairie vous accueille du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h00

Cependant, les mardi, mercredi et jeudi après-midi seul l'accueil téléphonique est ouvert pour les services enfance, urbanisme et eau.

Étude petite ville de demain

Les Bastidons ont été conviés à participer à l'étude de programmation urbaine, paysagère et architecturale du centre bourg. Ces rencontres ont accueilli de nombreux participants lors de séances thématiques et de mise en situation qui ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- Les points d'orgues sont la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces
- La place du Lavoir : favoriser la vie de l'espace public et qu'il devienne un lieu fédérateur d'intensité urbaine
- Les abords de la tour : mettre en valeur le patrimoine et le rendre accessible aux PMR, protéger la terrasse du vent
- La rue et la place du four, la place Guichard : végétalisation du centre ancien, installation de mobilier urbain
- Autour de l'école : favoriser la piétonnisation et les déplacements doux
- Installer des zones de rencontre pour tout le centre ancien
- La grand rue, axe fort mais délaissé devra retrouver une fonction de rencontre avec de la végétalisation, des zones d'ombre, une mise en valeur du patrimoine bâti et des activités en rez de chaussée.
- Réalisation d'un parcours patrimonial pour mettre en valeur l'histoire de la commune.

Bien vieillir

Le diagnostic de territoire réalisé pour le projet "Petites Villes de Demain" a permis d'identifier un enjeu en termes de logement notamment de manque de logements et de structures adaptées aux personnes âgées.

La ville envisage un regroupement de logements collectifs de type habitat inclusif. Ce projet est intégré dans la modification du PLU adoptée en novembre 2022.

Le but est de proposer à des investisseurs de créer une offre permettant de préserver le cadre de vie des séniors proche d'espaces nature dans des logements T2 ou T3 dits autonomes : un besoin de formes collectives nouvelles, intermédiaires entre logements collectifs importants et maisons individuelles disposant de restauration collective, animations, espaces de convivialité, ménage et services sur place avec des personnel qualifiés.





H2O - améliorer les rendements du réseau d'eau potable

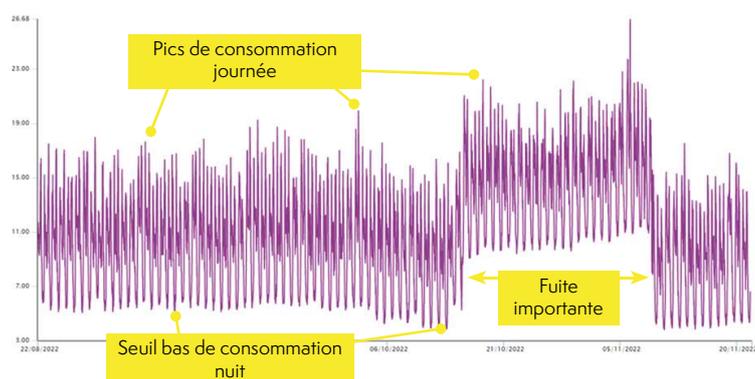
Les déficits pluviométriques, le niveau des écoulements superficiels et souterrains ainsi que les sécheresses justifient l'instauration de l'état de vigilance, d'alerte ou de restriction d'usage de l'eau.

Des arrêtés ont été publiés par le Préfet des Hautes-Alpes cette saison pour restreindre l'usage de l'eau et chacun a pu constater les difficultés engendrées.

Sur notre commune les débits entrants dans les réservoirs sont relevés de façon hebdomadaire et le constat est flagrant par la chute de ce débit de plus de moitié en août 2022 par rapport à l'année précédente.

Les installations réalisées ces dernières années ont permis des transferts d'un réseau vers un autre afin de permettre à chacun de disposer d'eau dans la mesure des besoins domestiques.

L'installation de compteur de prélèvement a permis la surveillance électronique des débits sortants et nos services techniques sont mobilisés pour les recherches de fuites. Aux campagnes organisées de nuit s'ajoute une télésurveillance :



Les réparations sur le réseau sont réalisées par les employés communaux en parfois moins de deux heures quand les fuites sont visibles. D'autres interventions sont plus problématiques et obligent l'intervention d'entreprises et la coupure d'un secteur complet.

Le schéma d'organisation de l'eau potable à notre disposition est un outil numérique complexe mais très efficace qui apporte fluidité et rapidité d'intervention. Le savoir faire des agents et leur expérience est aussi un atout notamment pour la connaissance du réseau, de la pression engendrée par les débits.

En terme d'investissement sur le réseau d'eau potable, la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance a validé le principe de prendre à sa charge la maîtrise d'ouvrage des futurs travaux répertoriés dans le plan réalisé par le cabinet d'étude CLAIE.

Une liste d'interventions d'urgences et de travaux à moyen et long terme va permettre d'engager une réfection du réseau sur plus d'une décennie.

Le rendement du réseau est contrôlé de manière annuelle par les services de l'Agence de l'eau. Ce rendement entraîne le versement d'aides financières ou au contraire d'amendes. Aussi, meilleur sera ce rendement, plus élevé sera le pourcentage d'aide financière attribué.

Programme de travaux proposé :

Actions et Travaux à court Terme 2023-2028

- Recherche active des fuites et réparations
- Remplacement et rénovations des réseaux actifs et fuyard des Casses Viverts et des Césarès
- Renouvellement de 150 compteurs abonnés usagers
- Travaux sur les captages
- Renouvellement du réservoir des Aubins

Actions et travaux à moyen/long terme après 2029

- Remplacement et rénovations des réseaux actifs et fuyard des Carles et des Granès
- Renouvellement du réservoir du village

LES BONS COMPTEURS FONT LES BONS AMIS.

Comme chaque année, la relève des compteurs des abonnés s'est faite du 17 octobre au 4 novembre 2022. Les habitants absents lors du passage de l'agent technique en charge de la relève des index des compteurs, ont bien répondu aux avis de passage laissés dans leurs boîtes aux lettres.

En effet, sur les 1327 compteurs de la commune, 320 avis de passage ont été retournés soit par dépôt en Mairie, soit par mail avec photo du compteur d'eau.

Nous remercions la population d'avoir répondu rapidement à ces avis, cela a permis une saisie immédiate des index de consommation de la population de la Commune. La Commune doit pouvoir transmettre à l'Agence de l'Eau, les informations concernant les débits d'eau arrivants et sortants des 5 réservoirs que comptent la Commune ; les consommations des habitants et des fuites d'eau que la Commune doit gérer. Tout cela dans le but d'optimiser au mieux la ressource en eau sur notre territoire.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Loukas BRENIER CEARD
Owen POTUT
June VINCENT
Eliot SICARD
Paul CAYA
Billie TERRAZ
Hanaë JOUGLARD
Lya GIRAUD-SAUVEUR
Gustavo DASILVA ALMEIDA
Kenan ROUMIEU PITTET
Emma POEY
Timéo VANHENTENRYCK POIGNARD
Mahé ROBIN
Déa DIDATI
Méryl GALIGNE
Elena FULBERT
Julya DUPUIS
Mahia ALLAIS
Noé CHARRONT
Cheyenne VALLANTIN
Lyhan LAGIER
Elyna SABATIER
Nino LESBROS

DÉCÈS

Gabriel FAURE,
Marguerite CHOPINET
Simonne DAVID
Geneviève ROUSTAN
Marguerite GREGOIRE
Marcelle LESBROS
Willy POLLET
Viviane POU
Raymond FACCHINETTI
Simone LAGIER
Frida BAEYENS
Guy MELINON
Arlette GELPI
Jozef DE MAN
Emma DAVID
Guy GAILLARD
Richard FOËX
Juliette DAVID
Emilienne GIRARD
Casimir PEYRE
Jean RIEUX
Maxime ORIGLIO-CHASTAN

MARIAGES

Manon PAUMARD et Nicolas VARUPENNE
Nathalie MARTIN et Nicolas DELLYS
Amélie CHARIF et Paul-André GIBIOT
Isabelle BARTHEL et Patrick LORET
Elisa MACCARI et Yohan BOENS
Céline DROUOT et Nicolas ESTEVE
Laetitia MATHIEU et Xavier BERTAUD
Estelle MABY et Christophe PEROT
Natacha CHIENNO et Laurent GRAVE
Julie JACCOD et Matthieu MONARDO
Valène GRIMAUD et Guillaume BLANCHON
Odile COQUELET et Pascal STEINBACH
Marion BURLION et Romuald BOTTIERI
Hind DJIROUN et Simon CAILLAT
Isabelle BRIOUL et Guillaume LAURENT



Carte Nationale d'Identité et Passeport

Depuis le mois d'août les services communaux vous accueillent tous les jours pour effectuer les démarches de demande de Cartes d'identité et/ou de Passeport.

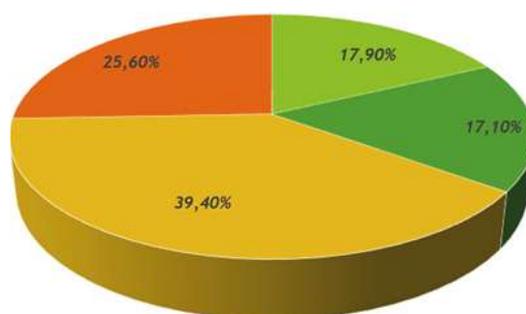
- 1/ Prenez un rendez-vous par téléphone en mairie
 - 2/ Effectuez une pré-demande sur le site www.ants.gouv.fr vous devez vous connecter avec France connect
 - 3/ Imprimez le document de pré-demande, l'attestation d'achat du timbre fiscal,
 - 4/ Effectuez des photos d'identité de moins de 6 mois
 - 5/ Munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Lors de votre rendez-vous nous prendrons vos empreintes.

A ce jour plus de 1000 titres ont été enregistrés par les services communaux qui accueillent sur rendez-vous les Lundis et Vendredis de 9h à 11h40 et du mardi au jeudi de 14h30 à 17h40.

Mme Baille et M. Einaudi ont accueilli la 1000ème demande de titre avec le sourire.



En moyenne nous recevons près de 65 personnes par semaine, il nous est même arrivé de déposer 88 dossiers lors d'une même semaine (42). Si nous faisons cela c'est pour garder des délais de rendez-vous en dessous de 30 jours et permettre à la population d'avoir accès rapidement à ce service public. Aujourd'hui nous maintenons en moyenne un délai de rendez-vous de 23 jours.



Environ 18 % des titres représentent la population bastionne. On remarque également que près de 35 % des titres concerne une commune de la Communauté de Commune Serre-Ponçon Val d'Avance, soit un 1/3 du total. Nous accueillons aussi un public qui est hors département du 05, ils représentent 25,60 % des titres.

NOM D'UN CHIEN...

Il est autorisé d'assumer les actes les moins glamours de votre chien préféré... Ce n'est pas la partie la plus agréable, nous en convenons.

Mais ça l'est encore moins quand nous mettons les pieds dedans, ou qu'un de nos enfants sortant du parc de jeux repart avec un morceau. Et ça l'est encore moins pour la propreté générale de notre ville qui est un bien commun.

Nous vous mettons à disposition des distributeurs de sacs pour déjection, alors n'hésitez plus !

Votre chien est déjà beau et nous avons déjà envie de lui faire une caresse mais si vous ramassez en plus ses étrons, alors vous serez pour sûr aussi beau que lui !

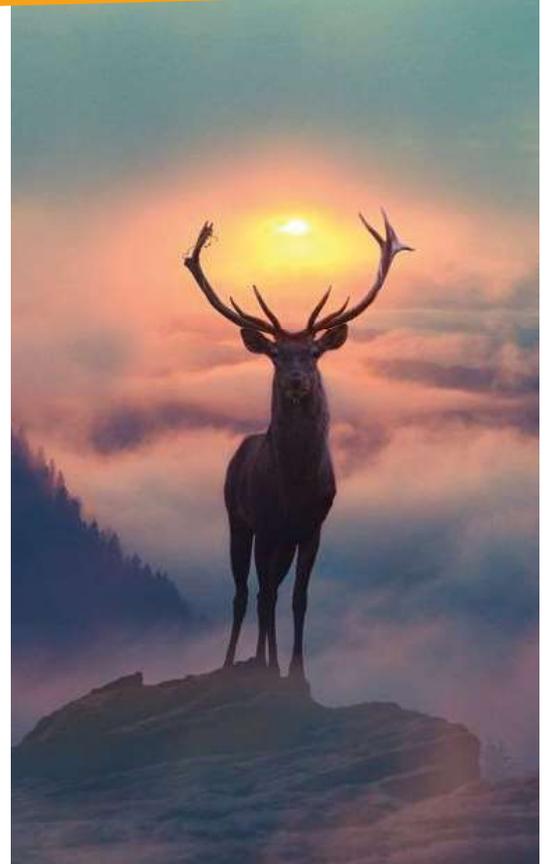


CULTURE & ANIMATION

MÉDIATHÈQUE

Cerf, cerf, ouvre moi!
Ouvrons grand la porte au monde sauvage !
Ouvrons grand la porte à l'égalité des sexes !
Ouvrons grand la porte à la nature et ne faisons plus qu'un !
C'est sur l'ouverture d'esprit et l'union que la Médiathèque commencera cette nouvelle année !
Nous nous interrogerons sur notre rapport au sauvage à travers le cerf qui se réimplante dans notre région, sur l'évolution de la condition de la femme à travers le regard de Victor Hugo, notre rapport à la diversité sous le prisme des jardins. Un beau programme où les sciences se mêleront à la littérature et à l'art!
Premier grand rendez-vous: Le Salon du livre d'art et Pop Up le 14 et 15 Janvier!

Au plaisir de vous y retrouver!



D'ART D'ART

L'association Escales Créatives nous offre une promenade colorée : venez découvrir les œuvres artistiques sur la commune !
Au départ de la place de la Gare, longez l'école et allez vers le moulin où les peintures de type rupestre des enfants de l'école viennent égayer le passage ombragé, et revenez par le chemin de la descente où une exposition de photos offre un panorama de nature poétique





Le 19 août le stade des Césarès s'est transformé en salle de spectacle géante pour accueillir le Festival Piol'Hit ! Déjà la veille l'équipe technique s'affairait sur le stade pour monter les barnums, installer les praticables, les alimentations électriques, le mobilier puis est arrivé le camion avec la scène couverte, le son, la lumière.....les techniciens de l'association Acousmie et l'équipe de bénévoles prête à donner main-forte dans cette aventure. Le vendredi à midi tout était prêt pour faire les balances avec les musiciens ! Cinq groupes ont enflammé la scène devant un public nombreux : DJEGO, LA RIF ET NOS MEN, LA CAFETERA ROJA, ZOMETHING, THE WORDS. Merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette aventure, rendez-vous en 2023 pour la deuxième édition du Piol'Hit Festival !

A L'AGENDA

DÉCEMBRE

14 décembre 14h :
ARBRE DE NOËL ALSH Salle des fêtes

15 décembre 18h30 :
AUDITIONS DU CENTRE DE MUSIQUE MODERNE
salle de la tour

16 décembre 12h :
REPAS DES AINES CCAS, Salle des fêtes

17 décembre :
LA BATIE-NEUVE FÊTE NOËL, Marché de la Tirelire des Ecoles, défilé du Père Noël avec les sapeurs-pompiers Bastidons,
feu d'artifice.

JANVIER

7 janvier 18h30 :
VOEUX DU MAIRE, Salle des fêtes

14 et 15 janvier :
SALON DU LIVRE POP-UP, Médiathèque

FEVRIER

03 février :
REPAS DE LA SAINTE-AGATHE, Salle des fêtes

05 février, 14h :
LOTO DES DONNEURS DE SANG, Salle des fêtes

10 février :
BOOM DE LA TIRELIRE DES ÉCOLIERS,
Salle des fêtes

19 février, 17h :
THÉÂTRE "J'habite chez ma cousine",
Salle des fêtes

MARS

19 mars, 14h :
LOTO DE CAMPUS, Salle des fêtes

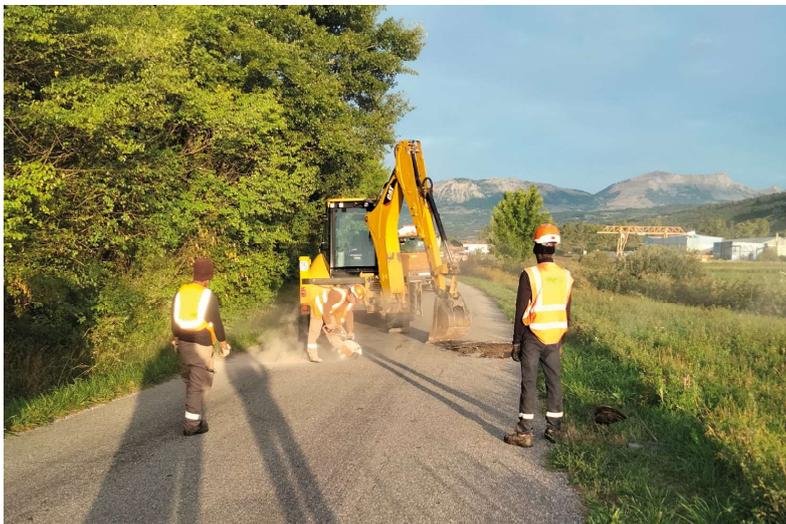
30 mars, 19h :
Représentation de violoncELLES,
Festival de Chaillol, Salle des fêtes

MAI

06 mai :
REPAS DE ST PANCRACE, Association
du patrimoine, Salle des fêtes

Du 12 au 14 mai :
FÊTE PATRONALE DE LA BATIE-NEUVE

TRAVAUX



POINT VOIRIE

Sur la commune les typologies de voirie se cumulent, ainsi vous aurez pu constater que le Département des Hautes Alpes a réalisé le revêtement intégral entre le rond point de la tour et celui du collège via un financement exceptionnel par fonds de concours.

Chemin du Marais, accès à la zone artisanale, la CCSPVA a co-financé à hauteur de 50% la réfection de l'enrobé.

Dans les quartiers, des portions de voies sont en réfection en fonction des besoins et de la vétusté des lieux.



FAIRE LE MUR

Dans le cadre de la formation de jeunes agriculteurs, l'ADFPA (centre de formation agricole et rurale) intervient sur notre commune à titre gracieux pour réaliser des murs en pierre sèche ou des rénovations.

Ainsi les élèves ont rénové la cabane des fées dans le courant de l'été, finalisé le muret place de la Gare et les murs mitoyens du jardin de la cure. Des travaux qui sont autant d'exercices qui permettent de revitaliser le patrimoine ancien de notre commune



C'EST MIEUX D'AVOIR DE LED

Pose de potelets et de LED

Afin de matérialiser les passages piétons et d'interdire le stationnement, la commune a procédé à la pose de potelets sur divers espaces.

Les passages piétons vont aussi être équipés de lampes LED solaires ainsi que le rond point de la Tour



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE

Après le transfert du city-stade depuis la place des écoles, la commune a demandé l'aide d'un cabinet d'étude pour finaliser l'implantation paysagère de l'espace de la gare. Ce dernier prend en compte un fort stationnement pour délester le centre bourg trop encombré, l'aménagement d'une aire de vidange pour les camping-cars (financé par la CCSPVA), la création de sanitaires autonomes, et une voie de circulation piétonne et ombragée parallèle à la rue du Barry depuis le carrefour du commerce à l'espace de jeux d'enfants et qui pourra aussi être utilisée comme terrains de boule. Ces travaux seront progressivement réalisés par les agents communaux selon une planification pluriannuelle.



LUMIÈRE SUR L'ANCIENNE DÉCHARGE DES CESARIS

En 2019 la commune a validé un conventionnement avec la société QEnergies pour l'installation d'une ferme photovoltaïque sur les terrains de l'ancienne décharge des Césaris

La procédure de fermeture définitive de la décharge est en cours. Il a fallu réaliser des travaux supplémentaires afin d'éviter le moindre dépôt illégal et il convient désormais de lancer la concertation préalable à cette installation.

Notre région est propice à l'accueil de ces installations. De plus la morphologie du site, propice à peu d'usages, mène à cette seule destination possible. Cet aménagement devrait amener la commune à percevoir un loyer de 40000€ minimum annuel sur 32 ans.

Une concertation préalable vous sera donc prochainement proposée avant le dépôt du permis de construire par l'entreprise et l'instruction par les services.

ISOLATION BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal ayant validé l'isolation des bâtiments communaux, les travaux ont été réalisés sur la mairie. Les bâtiments de la cure et de l'Âge d'Or voient cette rénovation en décembre 2022.

Le décret de rénovation tertiaire détaillant l'application de la loi de Transition énergétique (article 17) impose à la commune d'effectuer les travaux nécessaires sur les bâtiments de plus de 1000m² afin qu'en 2030 la consommation énergétique soit de 40% inférieure à la moyenne des consommations entre 2010 et 2019, (50% en 2040, 60% en 2050).

Les bâtiments de l'école sont concernés, la commune a donc déjà pris attache de l'IT05 l'Ingénierie du Département ainsi que celle du Syme05 pour élaborer un plan de travaux à 7 ans afin d'entrer dans cette démarche au plus tôt. Cette économie d'énergie va de pair avec le confort d'été pour pallier les fortes chaleurs avec notamment des plantations comme dans la cour de l'école et la perméabilisation des sols quand cela est possible.



AVENUE SIMONE VEIL

Les travaux prévus sur l'Avenue Simone Veil sont, après analyse, sous dimensionnés et il convient de les reporter pour permettre aux services communaux, intercommunaux et départementaux de travailler de concert pour que cette route départementale bénéficie sur sa portion entre le rond-point de la Tour et la sortie route de la Rochette de refonte complète incluant l'eau potable, l'assainissement, le pluvial, les trottoirs et une circulation sécurisée pour les véhicules et les piétons.

Des travaux qui avoisine les 500 000€ auxquels la commune ne peut aujourd'hui répondre rapidement.

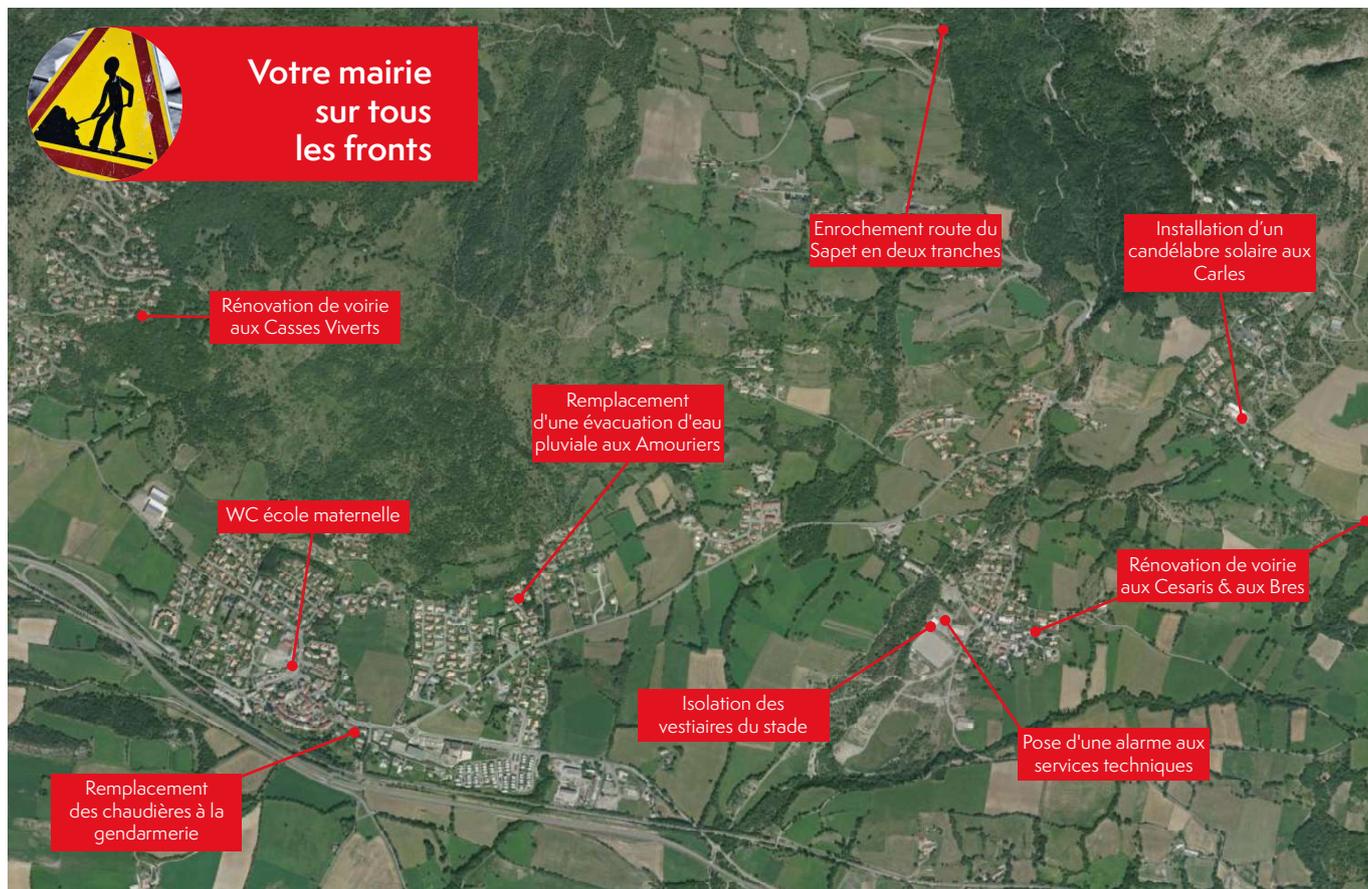


SALLE MULTI-ACTIVITES

La construction de la salle multi-activités avance correctement avec un délai de retard de 1 mois. Hors d'eau hors d'air depuis fin novembre, c'est aujourd'hui le second œuvre qui prend le relais pour la finalisation prévue mi-avril.

Le surcoût engendré par le lot construction bois a pu être pour partie financé par l'Etat et la Région ce qui amoindri la part communale.

Il convient désormais de finaliser l'aménagement intérieur pour lequel de nouvelles aides financières pourraient être attribuées (Sonorisation, accueil...)



ECLAIRAGE PUBLIC

Extinction des feux depuis le 15 novembre, les lampadaires sont éteints et il fait nuit noire dans les 16 communes de la Communauté des Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance ! D'un commun accord, nous appliquons l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit.

Des panneaux d'information ludiques sont en cours d'installation à chaque entrée et sorties des communes.

Dans une nécessaire sobriété énergétique, cela est aussi l'opportunité de faire d'importantes économies sur une dépense financière qui ne cesse d'augmenter. Ce sont également des objectifs environnementaux qui stimulent ce choix des élus. Redécouvrir un ciel étoilé pur, sans aucune pollution lumineuse et un impact environnemental amoindri pour la faune nocturne.

Mais ce n'est qu'un premier pas franchi.

Un diagnostic complet du parc d'éclairage public a été réalisé par le CCSPVA et des étapes phares se profilent :

- la réduction des nuisances lumineuses et la protection de la biodiversité
- la rénovation du parc de lanternes par des systèmes LED
- la suppression de l'ensemble des boules et des points lumineux de moindre intérêt ou inutiles
- la mise aux normes des coffrets et le réajustement de la puissance
- la pose d'horloge de gestion des temps d'éclairage
- le géo-référencement des réseaux et des points lumineux.

Dès le début 2023, la pose d'horloges astronomiques avec synchronisation par GPS automatique (réglage des temps

d'éclairage ajusté chaque jour) permettra d'harmoniser et d'optimiser les temps d'éclairage sur l'ensemble du territoire.

À la suite d'une consultation publique, l'entreprise ETEC (Gap) a été retenue par la commission d'appel d'offres pour la fourniture et la pose de 130 horloges astronomiques pour un montant qui s'élève à 83 000,00 € HT et soutenu à hauteur de 80 % (20 % d'aides de l'État, 20 % de la Région PACA et 20% du Département des Hautes-Alpes).

ACQUISITION DE TERRAIN

Le conseil municipal a validé l'acquisition des terrains du canal de Gap. En effet, ces parcelles (34 000m²) disparates et souvent longilignes ont été utilisées par la voirie communale, des bâtiments de l'école... Il a donc été décidé de régulariser cette situation pour 60 000€.

Centre Communal d'Action Sociale

EN 2022

L'objectif du CCAS est de lutter contre toutes formes d'exclusion sociale liées entre autre, à l'isolement, la dégradation de la santé, le vieillissement....

Il contribue à permettre aux personnes de subvenir aux besoins de première nécessité de vie quotidienne (Bons alimentaires, bons d'essence...)

Il se mobilise pour l'enfance et la jeunesse (bons de secours associatif)

Il organise une veille sociale auprès des personnes âgées en mettant en place des actions de prévention et d'animation pour les personnes âgées (ateliers équilibre et mémoire, repas des anciens, colis de fin d'année, sorties...).

Le CCAS n'apporte qu'une aide ponctuelle et ne peut en aucun cas se substituer aux organismes légaux d'attribution. Il assure la coordination de son action avec celle des autres services publics et associations œuvrant sur le même terrain et notamment avec l'assistante sociale de secteur.

Des sorties :

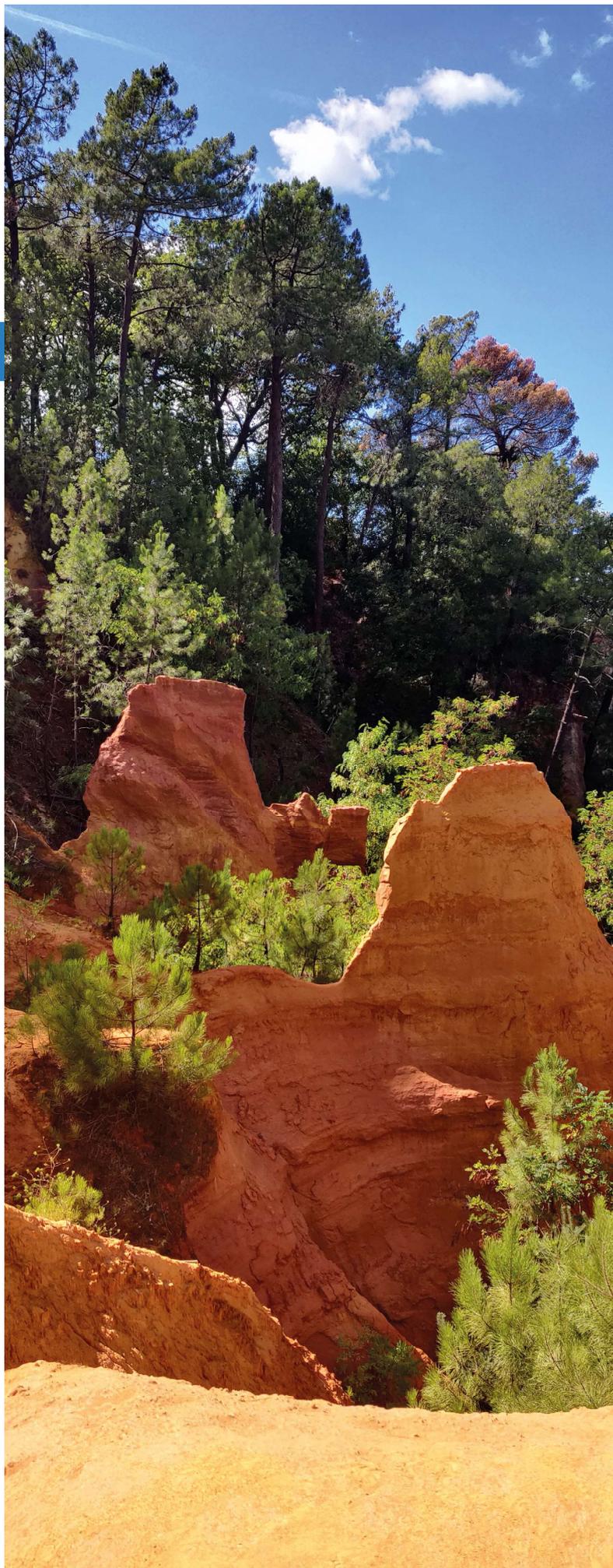
En avril au cinéma à Gap « Notre Dame brûle », en juin, visite du Jardin des Hautes terres à Chaillol (photo ci-dessous) et en septembre dans le Lubéron.

Mais aussi : de la lecture à haute voix à la médiathèque, des ateliers équilibre et mémoire à la salle des fêtes.

Cette année nous avons eu la tristesse de perdre notre ami Guy Mélinon qui était membre actif du CCAS depuis plus de 20 ans.

L'année va se terminer avec la distribution des paniers aux personnes de 80 ans et plus. Un repas de Noël est offert aux habitants de plus de 60 ans, le 16 décembre à la salle des fêtes, il sera animé par les Maintenaïres Chansouris





< Les ocres dans le Luberon

Le 9 septembre dernier, journée "Aux couleurs du Luberon".

Le CCAS a pris en charge 50% du coût du voyage, qui s'adressait aux personnes de plus de 65 ans.

2023

Des projets pour l'année 2023 !

Des ateliers un peu différents en partenariat avec L'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires PACA « pour Bien Vieillir » qui nous propose 10 séances de 2h d'ateliers "mémoire" puis 12 séances d'ateliers "équilibre" de 1h30 à raison d'une séance par semaine le jeudi à 14h animés par Brigitte. Il faudra s'inscrire en mairie au plus tôt.

Les séances de connaissances du monde ont lieu à la cinémathèque de montagne le mercredi à 14h30. Au regard d'une nouvelle organisation qui ne nous permet plus de prendre d'abonnement et du coût du transport, le CCAS n'y participera pas cette année.

Pour information, voici le programme de l'année 2023 :

Le 18 janvier HONG KONG

Le 8 février L'ITALIE

Le 15 mars LE MAROC

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, nous vous retrouverons avec grand plaisir en 2023 !



Le Maire à l'extérieur

M. Joël BONNAFFOUX a pu rencontrer M. Le Président de la Région Sud, Renaud Muselier et Mme la Première Ministre Elisabeth BORNE, à Marseille, lors de la visite de cette dernière dans le cadre de la planification écologique au niveau territorial. Un échange fructueux et l'occasion de représenter les Maires du département des Hautes-Alpes. « C'est dans ces moments de discussion à bâton rompu que l'on peut aborder avec les autorités de l'Etat les difficultés que nous rencontrons et y trouver rapidement des solutions »



Renforcer le lien

Accueil des nouveaux habitants.
Monsieur le Maire a souhaité réunir les nouveaux habitants de la commune. Cette rencontre habituelle n'avait pas pu être organisée en raison des contraintes sanitaires.
Aussi en septembre c'est une centaine de Bastidons qui a pu venir à la rencontre du conseil municipal pour cet apéritif de bienvenue. Ainsi, de manière informelle chacun a pu échanger et connaître les orientations municipales à venir.

Visite de quartier

Le Conseil Municipal et Monsieur le Maire s'attachent à reprendre les visites de quartier pour permettre à chacun d'apporter ses propositions à l'amélioration de la vie sur la commune.
Vous serez informé des dates sur le site internet et sur les panneaux lumineux.



JOURNÉE de NOËL

DE 14H00 À 19H30



MARCHÉ DE NOËL · SNACK
DÉFILÉ DU PÈRE NOËL · *FEU D'ARTIFICE*

BOISSONS CHAUDES OFFERTES À PARTIR DE 18H30

17 SAMEDI
DÉCEMBRE

LA BÂTIE-NEUVE